



ACADÉMIE DE POITIERS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Circulaire nationale d'organisation BTS Services informatiques et organisations Session 2023

Rectorat de l'académie
de Poitiers
Direction des services départementaux de
l'éducation nationale de la Vienne

Secrétariat général
Division des examens et concours
Bureau DEC1 : Concours, examens
postbac et formation tout au long de la vie

Affaire suivie par
Magali Barc
Cheffe de bureau
05 16 52 64 41
resp.concours-postbac-ftlv@ac-poitiers.fr

Céline Lissarrague
Gestionnaire
05 16 52 64 33
bts@ac-poitiers.fr

Rectorat de l'académie de Poitiers
22 rue Guillaume VII le Troubadour
CS 40 625
86022 Poitiers cedex

Date :
25 janvier 2023

Références :

Liste des références en **annexe 0**

Destinataires

Pour attribution

Mesdames les rectrices et messieurs les recteurs d'académie

Division des examens et concours

Monsieur le directeur du service inter académique des examens et
concours

Monsieur le directeur général du CNED

Sommaire

- I** - Regroupements inter-académiques
- II** - Calendrier des épreuves
- III** - Centres d'examens
- IV** - Livrets scolaires
- V** - Matériel autorisé
- VI** - Contrôle de conformité : U4 et U5
- VII** - Organisation et déroulement des épreuves
- VIII** - Sujets nationaux : erreur en cours d'épreuve
- IX** - Corrections, interrogations et jurys
- X** - Jury de délibération

Pièces jointes

Liste des annexes dernière page de la présente circulaire

L'académie de Poitiers est chargée de définir les modalités d'organisation du **Brevet de Technicien Supérieur Services informatiques aux organisations** pour la session 2023.

I – REGROUPEMENTS INTER-ACADEMIQUES

Conformément aux instructions ministérielles, les académies pilotes assureront l'organisation des épreuves du BTS services informatiques aux organisations pour les académies de rattachement. Elles ouvriront un centre de correction et organiseront un jury inter académique en respectant les regroupements inter-académiques rappelés en **annexe 1**.

Les académies rattachées sont chargées de l'inscription et de la délivrance du diplôme.

L'établissement des convocations, et par conséquent le règlement des frais, seront assurés par les académies pilotes.

II – CALENDRIER DES EPREUVES

Les épreuves écrites se dérouleront conformément au calendrier joint en **annexe 2**.

Le calendrier des épreuves orales est laissé à l'initiative de mesdames les rectrices et messieurs les recteurs des académies pilotes et des académies autonomes.

III – CENTRES D'EXAMENS

Les académies autonomes ou pilotes désigneront les centres d'examen ouverts dans les académies. Le recteur de chaque académie rattachée déterminera le nombre de centres d'examen à ouvrir et en informera son académie pilote.

IV – LIVRETS SCOLAIRES

Les livrets scolaires seront conformes au modèle joint en **annexe 3a** au format office open XML (.xlsx) et aux consignes décrites en **annexe 3b**.

Afin d'assurer l'anonymat des délibérations des jurys, les établissements de formation devront se conformer strictement aux consignes de rédaction figurant sur les livrets. Les académies pilotes doivent diffuser le modèle du livret auprès des établissements du regroupement.

La validation de la certification PIX doit être indiquée sur le livret scolaire des candidats sous statut scolaire des établissements publics et privés sous contrat.

V – MATERIEL AUTORISE

L'autorisation de l'usage d'une calculatrice est précisée sur chaque sujet d'examen.

La circulaire n° 2015-178 du 1-10-2015 en précise les conditions d'usage.

VI – CONTROLE DE CONFORMITE : U4 et U5

Les unités du BTS SIO concernées par un contrôle de conformité pouvant mener à la mention « non valide » sont l'U4 et l'U5.

Les dossiers seront à déposer sous un format et selon un calendrier définis par chaque académie autonome ou pilote.

La constatation de non-conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention « non valide » à l'épreuve correspondante. La personne candidate, même présente à la date de l'épreuve, ne peut être interrogée. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

En application de l'arrêté du 22 juillet 2008, la non-conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- absence de dépôt du dossier ;
- dépôt du dossier au-delà de la date fixée par l'autorité organisatrice ;
- durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen (**modèle d'attestation en annexe 9**) ;
- dans le dossier, documents non visés, non signés par les personnes habilitées à cet effet.

Il appartient aux autorités académiques d'organiser le contrôle de conformité et d'avertir les candidats de leur situation à cet égard.

VII – ORGANISATION ET DEROULEMENT DES EPREUVES

Les modalités, durée et coefficient des épreuves seront conformes à la réglementation en vigueur et à la définition des épreuves auxquelles vous voudrez bien vous référer dans le référentiel du BTS consultable à l'adresse : [BTS_ServicesInformatiquesOrganisations.pdf \(education.fr\)](#).

Toutes les épreuves font l'objet d'une correction dématérialisée. Par conséquent, l'utilisation de copies spécifiques est imposée : intitulé **CCYC ©DNE**.

L'utilisation d'autres modèles de copies empêche la numérisation et remet donc totalement en cause le dispositif de dématérialisation.

Toutes les consignes nécessaires à la transmission dans le centre de numérisation désigné seront communiquées par le rectorat de l'académie d'origine, en charge de la dématérialisation des copies de ses candidats.

➤ **E1-U11 : Culture générale et expression**

L'objectif et modalités d'évaluation sont communs à l'ensemble des BTS comportant cette épreuve. Il convient de se reporter à l'arrêté du 16 novembre 2006, relatif aux objectifs, contenus de l'enseignement et du référentiel de capacités, complété de la note de service du 29-03-2021 précisant les thèmes de culture générale et expression pour la session 2023.

Il est recommandé que les copies ne soient pas mélangées avec celles d'autres BTS lors des corrections.

➤ **E1-U12 : Expression et communication en langue anglaise**

Les modalités de déroulement de la sous-épreuve U12 - Expression et communication en langue anglaise, partie écrite et orale, sont décrites dans **l'annexe 4** qui comporte par ailleurs **la grille d'évaluation**.

Il est recommandé que les copies ne soient pas mélangées avec celles d'autres BTS lors des corrections.

➤ **E2-U2 : Mathématiques pour l'informatique**

Les modalités de déroulement de l'épreuve et d'évaluation sont décrites dans les annexes suivantes :

- **Annexe 5** : Déroulement et évaluation de l'épreuve U2
- **Annexe 5-1** : Document de préparation au déroulement de la situation 1
- **Annexe 5-2** : Grille d'aide à l'évaluation de la situation 1 (recto et verso)
- **Annexe 5-3** : Grille d'aide à l'évaluation de la situation 2 (recto et verso)

➤ **E3 : Culture économique, juridique et managériale pour l'informatique**

Le sujet de cette épreuve est spécifique pour les candidats au BTS SIO.

La correction de l'épreuve sera précédée d'une réunion nationale en ligne pour la mise au point définitive du barème et de l'harmonisation des conditions de son application qui se tiendra :

Le mercredi 17 mai 2023 de 16h à 17h30.

Chaque académie organisatrice convoquera à cette réunion une ou un professeur dans un établissement permettant sa participation à la réunion en ligne et prendra à sa charge le remboursement des frais correspondants. Le nom de l'enseignant(e) et son adresse de messagerie seront à communiquer en complétant l'enquête dédiée communiquée prochainement aux académies pilotes ou autonomes.

Cette personne sera ensuite chargée d'animer la réunion de concertation et de barème préalable à la correction de l'épreuve et d'harmonisation durant les corrections.

➤ **E4 : Support et mise à disposition de services informatiques**

Les modalités de déroulement de l'épreuve et d'évaluation sont décrites dans les annexes suivantes :

- **Annexe 6** : Déroulement et évaluation de l'épreuve E4 - Support et mise à disposition de services informatiques
- **Annexe 6-1** : Modèle de tableau de synthèse des réalisations professionnelles
- **Annexe 6-2** : Modèle de fiche de contrôle de conformité de l'épreuve E4
- **Annexe 6-3** : Grille d'aide à l'évaluation (recto et verso)
- **Annexe 6-4** : Fiche d'appréciation destinée à la personne candidate

Un classeur au format office open XML (.xlsx) comportant le modèle de tableau de synthèse est par ailleurs joint à la circulaire.

L'épreuve facultative EF4 « engagement étudiant » intervient immédiatement à la suite de l'épreuve E4.

➤ **E5 : Administration des systèmes et des réseaux (option A), conception et développement d'applications (option B)**

Les modalités de déroulement de l'épreuve et d'évaluation sont décrites dans les annexes suivantes :

- **Annexe 7** : Déroulement et évaluation de l'épreuve E5
- **Annexe 7-1A** : Fiche descriptive de réalisation professionnelle (recto-verso), option SISR
- **Annexe 7-1B** : Fiche descriptive de réalisation professionnelle (recto-verso), option SLAM
- **Annexe 7-2** : Modèle de fiche de contrôle de conformité de l'épreuve E5
- **Annexe 7-3** : Document de préparation au déroulement de l'épreuve E5 (recto-verso), option SISR et SLAM
- **Annexe 7-4** : Proposition d'organisation pour le déroulement de l'épreuve E5
- **Annexe 7-5A** : Grille d'aide à l'évaluation (recto et verso), option SISR
- **Annexe 7-5B** : Grille d'aide à l'évaluation (recto et verso), option SLAM
- **Annexe 7-6** : Fiche d'appréciation destinée à la personne candidate, option SISR et SLAM
- **Annexe 8** : Environnement technologique de la personne candidate, option SISR et SLAM

➤ **E6 : Cybersécurité des services informatiques**

La correction de l'épreuve sera précédée d'une réunion nationale pour la mise au point définitive du barème et d'harmonisation des conditions de son application qui aura lieu le :

Le jeudi 25 mai 2023 de 9H30 à 17H00
Au lycée Turgot 69, rue de Turbigo 75003 Paris

Chaque académie organisatrice convoquera à cette réunion une ou un professeur par option et prendra à sa charge le remboursement des frais correspondants.

Ces deux personnes devront venir à la réunion munies d'une copie des sujets. Elles seront ensuite chargées d'animer les réunions académiques de concertation et de barème préalable à la correction de l'épreuve et d'harmonisation durant les corrections.

Une enquête parviendra prochainement aux académies pilotes ou autonomes afin de renseigner les coordonnées de la personne désignée pour chaque option.

Le corrigé et le barème national de cette épreuve seront communiqués dans la journée du **30 mai** par les services des examens de chaque académie aux établissements centres de correction ainsi qu'aux professeurs correcteurs de l'épreuve. La correction de l'épreuve E6 ne pourra donc pas débuter avant le **31 mai**.

➤ **EF2 : Mathématiques approfondies**

Cette épreuve ponctuelle de 2h, s'appuie sur un sujet comportant deux ou trois exercices couvrant une partie significative des modules d'analyse et des modules de probabilités et statistiques de l'unité de mathématiques approfondies. L'usage de la calculatrice est autorisé.

➤ **EF3 : Parcours de certification complémentaire**

Cette épreuve orale de 20 minutes sans préparation évalue la démarche entreprise par la personne candidate pour acquérir des compétences complémentaires lui permettant d'enrichir son parcours en vue de son insertion ou évolution professionnelle.

Les modalités de déroulement de l'épreuve et d'évaluation sont décrites dans les annexes suivantes :

- **Annexe 10** : Déroulement et évaluation de l'épreuve facultative EF3 - Parcours de certification complémentaire
- **Annexe 10-1** : Grille d'aide à l'évaluation
- **Annexe 10-2** : Fiche d'appréciation destinée à la personne candidate

➤ **EF4 : Engagement étudiant**

Cette épreuve orale de 20 minutes, sans préparation, vise à identifier les compétences, connaissances et aptitudes acquises par le candidat dans l'exercice des activités mentionnées à l'article L. 611-9 du code de l'éducation et qui relèvent de celles prévues par le référentiel d'évaluation de la spécialité du diplôme de brevet de technicien supérieur pour laquelle le candidat demande la reconnaissance de son « engagement étudiant ».

L'épreuve obligatoire à la suite de laquelle la personne candidate présente à titre facultatif l'unité « engagement étudiant » est l'épreuve E4 « Support et mise à disposition des services informatiques ».

Les modalités de déroulement de l'épreuve et d'évaluation sont décrites dans les annexes suivantes :

- **Annexe 11** : Déroulement et évaluation de l'épreuve facultative EF4 - Engagement étudiant
- **Annexe 11-1** : Formulaire de demande de reconnaissance de l'engagement étudiant
- **Annexe 11-2** : Grille d'aide à l'évaluation de l'épreuve EF4
- **Annexe 11-3** : Fiche d'appréciation destinée à la personne candidate.

VIII – SUJETS NATIONAUX : ERREUR EN COURS D'ÉPREUVE

En cas de problème au cours de l'épreuve E3, dont le sujet est élaboré par l'académie de Poitiers, vous devez contacter le bureau des sujets : Murielle Bouchet, 05 16 52 64 40 ou Vinciane Cote 05 16 52 64 44.

Vous voudrez bien vous rapprocher de l'académie pilote sujet désignée pour les autres épreuves écrites :

- Aix-Marseille pour U6 : Monsieur Cédric MACREZ au 04 42 91 71 73
- Dijon pour U12, U2 et UF2 : Monsieur Pierre ANTOINE au 03 80 44 85 46

IX – CORRECTIONS, INTERROGATIONS ET JURYS

Les académies pilotes et autonomes constituent et convoquent les jurys.

Il est rappelé qu'un examinateur (enseignant ou professionnel) ne peut pas interroger ses propres étudiants ou stagiaires.

X – JURY DE DELIBERATION

Il sera désigné par chaque recteur concerné conformément aux dispositions de l'article D643-31 du code de l'éducation.

N.B. Cette circulaire et ses annexes doivent être envoyées aux établissements de formation et aux candidats individuels le plus tôt possible.

Pour la rectrice et par délégation,
le chef de la division des examens
et concours par intérim



Sébastien Patris

LISTE DES ANNEXES À LA CIRCULAIRE

Annexe 0 : Liste des références

Annexe 1 : Tableau des regroupements interacadémiques

Annexe 2 : Calendrier de déroulement des épreuves

Annexe 3 : Règles de présentation du livret scolaire (modèle fourni au format **office open XML (.xlsx)**)

Annexe 4 : Déroulement et évaluation de l'épreuve U12 - Expression et communication en langue anglaise, parties écrite et orale

Annexe 4.1 : Grille d'aide à l'évaluation de la partie écrite

Annexe 4.2 : Grille d'aide à l'évaluation de la partie orale

Annexe 5 : Déroulement et évaluation de l'épreuve U2 – Mathématiques pour l'informatique

Annexe 5-1 : Document de préparation au déroulement de la situation 1

Annexe 5-2 : Grille d'aide à l'évaluation de la situation 1 (recto et verso)

Annexe 5-3 : Grille d'aide à l'évaluation de la situation 2 (recto et verso)

Annexe 6 : Déroulement et évaluation de l'épreuve E4 - Support et mise à disposition de services informatiques

Annexe 6-1 : Modèle de tableau de synthèse des réalisations professionnelles (modèle fourni au format office open XML (.xlsx))

Annexe 6-2 : Modèle de fiche de contrôle de conformité pour l'épreuve de l'épreuve E4

Annexe 6-3 : Grille d'aide à l'évaluation (recto et verso)

Annexe 6-4 : Fiche d'appréciation destinée à la personne candidate

Annexe 7 : Déroulement et évaluation de l'épreuve E5

Annexe 7-1A : Fiche descriptive de réalisation professionnelle (recto-verso), option SISR

Annexe 7-1B : Fiche descriptive de réalisation professionnelle (recto-verso), option SLAM

Annexe 7-2 : Modèle de fiche de contrôle de conformité de l'épreuve E5

Annexe 7-3 : Document de préparation au déroulement de l'épreuve E5 (recto-verso), option SISR et SLAM

Annexe 7-4 : Proposition d'organisation pour le déroulement de l'épreuve E5

Annexe 7-5A : Grille d'aide à l'évaluation (recto et verso), option SISR

Annexe 7-5B : Grille d'aide à l'évaluation (recto et verso), option SLAM

Annexe 7-6 : Fiche d'appréciation destinée à la personne candidate, option SISR et SLAM

Annexe 8A : Outil d'aide à l'appréciation de l'environnement technologique mobilisé par la personne candidate, option SISR

Annexe 8B : Outil d'aide à l'appréciation de l'environnement technologique mobilisée par la personne candidate, option SLAM

Annexe 9 : Modèle d'attestation de stage

Annexe 10 : Déroulement et évaluation de l'épreuve facultative EF3 - Parcours de certification complémentaire

Annexe 10-1 : Grille d'aide à l'évaluation

Annexe 10-2 : Fiche d'appréciation destinée à la personne candidate

Annexe 11 : Déroulement et évaluation de l'épreuve facultative EF4 - Engagement étudiant

Annexe 11-1 : Formulaire de demande de reconnaissance de l'engagement étudiant

Annexe 11-2 : Grille d'aide à l'évaluation de l'épreuve EF4

Annexe 11-3 : Fiche d'appréciation destinée à la personne candidate